

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00581

Numéro SIREN : 811 819 994

Nom ou dénomination : A.O.C. Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt 719

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entrepriseS.A.S AOC CONSULTINGNéant*

Adresse de l'entreprise23 QUATRIEME AVENUE60270 GOUVIEUX

Numéro SIRET *81181999400021

Durée de l'exercice en nombre de mois *12Durée de l'exercice précédent *12

			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			31122018		31122017	
ACTIF			Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
			1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilitisations corporelles *		028	030		
	Immobilitisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098		
	Total général (I+II)		110	112		

PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1	2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126	100	100		
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)			132	1 335	5 554		
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136	(3 523)	(4 219)		
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142	(1 088)	2 435		
	Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	1 714			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	4 639	6 244		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			172	40 706	20 839		
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III			176	47 060	27 083		
Total général (I + II + III)				180	45 972	29 519		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	22 294
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise S.A.S AOC CONSULTING

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209	210		
	Production vendue	biens		215	214		
		services *		217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 249)				244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	350
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	5 639	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	5 639	372

31/12/2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CARRIET DEAN COTTELL AND



Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : S.A.S AOC CONSULTINGNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	15 500	462	22 294	464		466	37 794	
	Autres immobilisations corporelles	470	7 580	472		474		476	7 580	
Immobilisations financières		480	8 600	482		484		486	8 600	
TOTAL		490	31 680	492	22 294	494		496	53 974	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	6 502	552	8 047	554		556	14 549
	Autres immobilisations corporelles	560	4 321	562	2 461	564		566	6 782
TOTAL		570	10 823	572	10 508	574		576	21 331

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S AOC CONSULTING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 792
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 273
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	15 500		22 294
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 580		
TOTAL	23 080		22 294
Prêts, autres immobilisations financières	8 600		
TOTAL	8 600		
TOTAL GENERAL	31 680		22 294

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			37 794	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 580	
TOTAL			45 374	
Prêts, autres immobilisations financières			8 600	
TOTAL			8 600	
TOTAL GENERAL			53 974	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	6 502	8 047		14 549
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 321	2 461		6 782
TOTAL	10 823	10 508		21 331
TOTAL GENERAL	10 823	10 508		21 331

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	8 047				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 461				
TOTAL	10 508				
TOTAL GENERAL	10 508				

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000
Dettes fiscales et sociales	10 796
Total	13 796

SAS « AOC CONSULTING »
Société par actions Simplifiée
Au capital de €. 1 000
Siège Social : 23 VC QUATRIEME AVENUE
60 270 GOUVIEUX
811 819 994

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comme suit :

Perte de l'exercice 2018..... 3 523 €

- En Autres Réserves 3 523 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de revenus n'est intervenue au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINALE
LA PRESIDENTE

Pour copie certifiée conforme
à l'originale.
La Présidente *glanga*



SAS « AOC CONSULTING »
Société par actions Simplifiée
Au capital de € 1 000
Siège Social : 23 VC QUATRIEME AVENUE
60 270 GOUVIEUX
811 819 994

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf

Le vingt-neuf juin
A onze heures

Au siège social,

23 VC Quatrième Avenue
60 270 GOUVIEUX

Les actionnaires de la SAS AOC CONSULTING au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

Madame Chloé MAUGER, demeurant 117 10^{ème} Avenue – 60 260 LAMORLAYE possédant 48 actions

Monsieur Régnier MAUGER, demeurant 117 10^{ème} Avenue – 60 260 LAMORLAYE possédant 48 actions

Monsieur Benoît NOTARIANI, demeurant 1 Rue des Coquelicots – 95 570 VILLAINES SOUS BOIS possédant 4 actions

Total des actions

100 actions

Mc

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Madame Chloé MAUGER, Présidente actionnaire.

La Présidente rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.
- Rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 223.19 al. 1 du nouveau code de commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Présidente.
- Affectation des résultats.
- Rémunération de la Présidente

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion, et le rapport spécial de la Présidente.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice.
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Elle précise que tous les documents prescrits par l'article L 223.26 al.2 du nouveau code de commerce, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Après avoir donné lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la Présidente.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve les termes du rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par une perte de 3 523 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

MC

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comme suit :

Perte de l'exercice 2018..... 3 523 €

- En Autres Réserves 3 523 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de revenus n'est intervenue au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

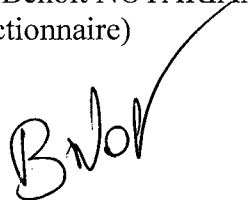
L'actionnaire, Présidente indique qu'elle n'a pris aucune rémunération au titre de l'exercice 2018.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires et la Présidente de la Société.

Monsieur Régnier MAUGER
(actionnaire)



Monsieur Benoît NOTARIANI
(actionnaire)



Madame Chloé MAUGER
(actionnaire et présidente)



81C

